

**CAPL Tableau d'avancement et Liste d'aptitude C en B 2011****QUAND L'ADMINISTRATION S'ASSIED SUR SES PROPRES REGLES !**

Contrairement à l'usage, nous ne commencerons pas par le compte rendu mais par notre **COUP DE GUEULE** en forme de dénonciation !

Les élus **FO-DGFIP** s'investissent, avec tout le sérieux du rôle qui leur revient, en consultant tous les dossiers, avant la CAP. Ils ont pu ainsi noter à ce moment là, le classement proposé au sein des services ou des postes, quand cela était fait (dont le n° 1), ainsi que les agents non candidats.

Quelques rappels sur la procédure suivie :

- La Direction Générale avait adressé un courrier le 10 février 2011 aux agents remplissant les conditions, retransmis par la direction locale rapidement le 18 février 2011, en demandant aux agents candidats à la liste d'aptitude de C en B de poser leur candidature pour la **date butoir du 28 février 2011**.
- lors de la CAPL nous avons fait remarquer (voir C.R ci-dessous) que la liste proposée par la direction était de présentation sommaire (noms et postes sans autres informations)...

Ce même sérieux a amené les élus **FO-DGFIP** à réétudier la liste retenue par la direction. D'où cette remarque POST-CAP que nous ne pouvons taire :

Quelle ne fut pas notre surprise de retrouver inscrit sur la liste d'aptitude de C en B un agent mentionné comme **NON-CANDIDAT** sur la liste établie par le chef de service **et ne figurant pas non plus sur la liste des candidats transmise en document de travail CAPL** par la direction locale, en date du 14 mars 2011.

Avec tout le respect que nous portons à cet agent inscrit, qui n'est pas en cause, nous restons sur un sentiment de malaise. C'est pourquoi, **FO-DGFIP 67** :

- **DENONCE l'absence d'égalité de traitement** des candidats puisque la date butoir pour candidater n'a pas été la même pour tous,
- **DENONCE le mépris** de notre direction qui, n'ayant pas respecté la procédure et le calendrier sur ce cas là, (sans remettre en question la qualité de l'agent), **bafoue le droit à un traitement égal de tous les agents !** Quid de l'agent du même service, non retenu (bien que noté de la même manière), classé n° 1, et qui pouvait prétendre à être inscrit sur la liste, au titre du fléchage prévu par l'instruction, des dossiers des très bons ou excellents agents « nés en 1953 et avant » ???!!!
- **DENONCE l'irrespect** du travail fourni par les élus du personnel **FO-DGIP** qui ont consulté tous les dossiers.

**Catégorie B Liste d'Aptitude de C en B**

Après approbation du procès verbal de la CAP de décembre sur les affectations SIP, le Président de la CAPL donne la parole aux organisations syndicales pour des remarques liminaires.

L'adjointe du Pôle Pilotage et ressources rappelle que la condition de durée des services publics est ramenée de 15 à 9 ans et appréciée au 31.12.2011. Tous les grades des agents de la catégorie C sont concernés. Les inscrits seront nommés dans le corps des contrôleurs au 31.08.2011 après la tenue de la CAP centrale le 22.06.2011.

Le nombre théorique des postes ouverts pour le département est de 21,04 donc arrondi à 21+1 soit 22 agents qui sont inscrits, avec également un fléchage pour les agents en fin de carrière.

Elle précise également que 278 agents avaient vocation à présenter une demande et que 154 l'ont déposée. En 2010, il y avait 155 demandes pour 257 agents concernés.

La direction a alors présenté une liste « simple » (nom-prénom-affectation) en précisant que :

- les plus jeunes agents n'ont pas encore été retenus dans la mesure où garantie a été donnée pour le maintien des plans de qualification à venir.

- les notations trop faibles (< 0,05) n'ont pas non plus été retenues et un maximum de deux agents dans les grands postes ou services a été observé, évoquant les difficultés de classement dans ces unités.

La liste des agents retenus (de 44 à 62 ans) est la suivante :

1	GATEAU Hubert	Stbg. Kléber	AAP1
2	MICHEL Francine	Villé	AAP1
3	HUSSER Eléonore	HUS	AAP1
4	MEDER Françoise	TG prod div.	AAP1
5	QUIROS Thierry	RF CUS	AAP1
6	KHALIFAT Geneviève	Wasselonne	AAP1
7	HELBOURG Sonia	Marmoutier	AAP1
8	D'OVIDEO Lisiane	CPS	AAP1
9	MEYER DI ROSA Marie Thérèse	HUS	AAP1
10	AOUIZERAT Geneviève	SIP Schillig	AAP1
11	RIEDINGER Geneviève	Hoerd	AAP1
12	BECK Thierry	DI prod.	AAP1
13	KIEFFER Christine	DI Pensions	AAP1
14	HAAS Marie-Anne	Rhinau	AAP1
15	MALINA Isabelle	Paierie dépt.	AAP1
16	BITSCH Lucienne	Haguenau Mun.	AAP1
17	GRISNAUX Monique	Schirmeck	AAP1
18	BARBEY Pascal	TG GRH	AAP1
19	DOUCHAIN Véronique	Mutzig	AAP2
20	GRASSI Thierry	CPS	AAP2
21	WILD Marie-Josée	Wissembourg	AAP2
22	ANDRIAMAHANINA Jacqueline	Hochfelden	AA1

Les représentants FO-DGFIP félicitent l'ensemble des promus, rappelant qu'ils ont été les seuls à voter POUR.

FO-DGFIP rappelle également que depuis sept ans, grâce aux dispositions statutaires de la liste d'aptitude et l'amélioration du plan de qualification, 114 agents « C » ont accédé au corps des contrôleurs.

Annie DIEM, Marie-Françoise HENRY, René FISCHER

### TABLEAUX D'AVANCEMENT

A l'ouverture de la séance de chaque C.A.P. locale, les représentants FO ont lu une déclaration liminaire, à joindre au procès verbal, afin de rappeler les positions FO-DGFIP en matière de Tableau d'Avancement.

#### DECLARATION FO-DGFIP CAPL n° 2 et 3 réunies le 21 mars 2011

Cette Commission Administrative Paritaire Locale est l'occasion pour les représentants FO-DGFIP de rappeler les positions de FORCE OUVRIERE en matière de Tableau d'Avancement.

En effet, FO-DGFIP revendique que le Tableau d'Avancement soit de la compétence unique des CAP centrales car, selon les départements, et selon les pyramides des âges, les tableaux sont différents et les conditions requises pour les promus ne sont pas les mêmes.

Aujourd'hui, la déconcentration des Tableaux d'Avancement entraîne une rupture de l'égalité de traitement des fonctionnaires sur le territoire national.

FO-DGFIP revendique également que la notation ne vienne pas en deuxième départage dans le dispositif de sélection. En effet, comment accepter que ce dispositif de notation que nous dénonçons impacte autant la carrière des agents ?

Rappelons que le Tableau d'Avancement n'est pas une liste d'aptitude, mais un avancement dans le corps et, que, dès lors qu'ils remplissent les conditions statutaires, tous les agents pourraient y prétendre.

Or nous constatons que certains devront attendre la durée entière d'un échelon avant d'être promus, laissant tous les ans les nouveaux entrants dans l'échelon les doubler et être promus avant eux.

Les élus FO-DGFIP en CAP locale

La note de service n° 11-003-V32 du 05.01.2011 précisait un classement comme suit pour les TA Cat C et B :

- agents nés en 1953 et avant, au 31.12.2011
- agents inscrits l'année dernière mais non nommés
- autres agents départagés comme suit :
  - ✓ échelon par ordre décroissant
  - ✓ dans un même échelon, prise en compte du total évolution de note 2008-2009-2010 par ordre décroissant

- ✓ dans un même échelon, égalité total évolution de note 2008-2009-2010, départage sur l'ancienneté d'échelon par ordre décroissant.

### Catégorie C :

#### **TABLEAU d'AVANCEMENT - AAP 2<sup>ème</sup> classe**

- conditions appréciées au 31 décembre 2010 (5ème échelon + 6 ans effectifs en cat.C)
- les agents proposés doivent avoir au minimum la note de référence en 2008, 2009 et 2010 (sous réserve de l'examen des situations notées - 0,01)
- Nombre de promouvables fourni par la DGCP pour le Bas-Rhin : **9,43**

soit **classement de 10 agents sur 17 ayant vocation**

NUSSBAUMER Franck	DI Expl	AA1-6	ANDRIAMAHANINA Jacqueline	Hochfelden	AA1-5
MARCHAL Cédric	SIP Saverne	AA1-5	DECKER Véronique	TG Prod Div	AA1-5
MULLER Aurélie	Bouxwiller	AA1-5	THOMAS Céline	Barr	AA1-5
HUGUIN Gaëlle	STBG Kléber	AA1-5	THUET Pascal	CPS	AA1-5
GREMILLET Pascal	Sélestat Collect	AA1-5	STEPHAN Yannick	Roeschwoog	AA1-5

**FO-DGFIP s'est abstenu lors du vote**, au motif qu'un agent n'a pas été promu suite à sa notation. En effet, **FO-DGFIP** revendique que la notation n'intervienne pas dans l'établissement des tableaux d'avancement.

#### **TABLEAU d'AVANCEMENT - AAP 1<sup>ème</sup> classe**

- conditions appréciées au 31 décembre 2010 (2 ans ancienneté dans le 6ème échelon + 5 ans effectifs en cat.C)
- les agents proposés doivent avoir au minimum la note de référence en 2008, 2009 et 2010 (sous réserve de l'examen des situations notées - 0,01)
- Nombre de promouvables fourni par la DGCP pour le Bas-Rhin : **15,25**

soit **classement de 16 agents sur 46 ayant vocation.**

LE GUILLOU J.-Pierre	Hochfelden	AAP2-9	SONNTAG Sylvain	RF Haguenau	AAP2-8
OLIER Richard	DI REM	AAP2-8	BRACHET Virginie	ERD	AAP2-8
BLAES Dominique	Sarre-Union	AAP2-8	STIEGLER Guy	DI Prod	AAP2-9
ADNET Jean-Yves	TG Compta	AAP2-9	MUGLER Marie-Pierre	HUS	AAP2-9
MATT Eric	TG Contr Red	AAP2-9	ARMAND Nicole	Niederbronn	AAP2-9
DOUCHAIN Véronique	Mutzig	AAP2-8	WIRTH Fernande	Villé	AAP2-8
MATHIS Elisabeth	Schilt. Collect.	AAP2-8	HOFFSTETTER Eric	TG B. Log	AAP2-8
BORRELL Anne	Villé	AAP2-8	FORT Gilles	Molsheim	AAP2-8

**FO - DGFIP a voté POUR**

La CAP Centrale du 23 juin 2011 examinera les Tableaux d'Avancement ; les agents retenus AAP2 et AAP1 seront nommés au 1<sup>er</sup> janvier 2011 avec effet rétroactif.

**Pour FO-DGFIP : Sébastien HOFFBECK**

### Catégorie B :

#### **TABLEAU D'AVANCEMENT - Contrôleur Principal**

- Conditions appréciées au 31.12.2010 : C1 justifiant d'au moins 1an dans le 6<sup>ème</sup> échelon et 5 ans de services effectifs en B. Les nominations prendront effet au 31.08.2011.
- Le nombre théorique du département est de 20,84 arrondi à 21 +1 soit 22 contrôleurs première classe.

Sont inscrits et classés au niveau départemental :

GRAFF Jean-Luc	SDEA	C1 9	LOPEZ Claudine	RF CUS	C1 11
MENNIGER Nicole	Erstein Colloc	C1 11	GREYENBUHL Bernadette	CPS	C1 11
PFEIFFER Laurent	Stbg Kléber	C1 11	ROBAK Jean-Marc	DI L Rec	C1 11
DEMETS Nadine	Paierie Dépt.	C1 11	GOLDER Claude	Stbg Kléber	C1 11
DAVIAUD Nadine	TG Prod. Div.	C1 11	VIX Christiane	CPS	C1 11
REUTHER Marielle	TG rec.	C1 11	ORTLIEB Pascale	T Haguenau	C1 11
WITTMANN Mireille	SIP Erstein	C1 11	GING Edith	Stbg Amendes	C1 11
HIRTH Yolande	DI pensions	C1 11	RISS Claude	DI exploit.	C1 11
LECLERC François	Stbg Kléber	C1 11	KOENIG François	Obernai	C1 11
SCHULTZ Patrick	Paierie Dépt.	C1 11	COLIN Francis	CPS	C1 10
BOUTOURIA Claudine	ERD	C1 11	WEBER Martine	Erstein colloc	C1 10

**Les élus FO-DGFIP ont voté pour le Tableau d'Avancement**

**TABLEAU D'AVANCEMENT - Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe**

Conditions : C2 justifiant d'au moins 1 an dans le 6<sup>ème</sup> échelon apprécié au 31.12.2010 et 5 ans de service effectifs en B appréciés au 31.08.2011. Les nominations prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à condition d'avoir exercé plus de 5 ans en cat. B ; à défaut, les agents seront nommés le jour où ils rempliront cette condition et ce jusqu'au 31.08.2011.

Le nombre théorique pour le département est 23,15 soit 23 plus 1 = 24 bénéficiaires.

Sont inscrits et classés au niveau départemental :

GRATHWOHL Patricia	TG Form.	C2 11	CHAIRON Jean Michel	Drulingen	C2 9
HENRY Marie Françoise	TG Dép. visa	C2 11	COURNEDE Elisabeth	TG CDC	C2 9
TITEUX Françoise	Wasselonne	C2 11	STAHL Nathalie	PRS	C2 9
MATHIEU Myriam	CPS	C2 11	WACH Véronique	TG Compta	C2 8
BRUGGER Martine	Stbg Kléber	C2 11	GARRE Natacha	Molsheim	C2 8
EHRHART Marie Odile	DI L Rec	C2 11	BUCHMANN Claire	DI L Rec	C2 8
CAMO Christine	DI L Rec	C2 11	MEISSNER Ralph	CPS	C2 8
THIELEN Christiane	Hochfelden	C2 11	JOLY Sylvie	SDEA	C2 8
HAETTEL Martine	Niederbronn	C2 11	TAVERNA Cathie	RF CUS	C2 8
HELBLING Annelise	SDEA	C2 11	SCHOSGER Marianne	Saverne colloc	C2 7
MICHELI Serge	DI Réseau	C2 10	FRIES Franck	SDEA	C2 7
POINSIGNON Christian	ERD	C2 10	FLICK Daniel	Seltz	C2 7

Quatre agents n'ont pas été retenus dont trois pour défaut de 3 notes et 1 au motif de notes d'alerte.

**Les élus FO-DGFIP ont voté pour le Tableau d'Avancement**

**Section FO DGFIP 67** BULLETIN D'ADHESION à retourner : Section FO DGFIP 67 - T. G. STRASBOURG  
fo.067@dgifp.finances.gouv.fr

NOM : ..... PRENOM : .....

GRADE : ..... Echelon : .....

AFFECTATION : .....

déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à ..... le .....

(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Tout adhérent est membre automatiquement et gratuitement de l'A. F. O. C. Association F. O. Consommateurs

Secrétaire Départemental : José PEREIRA ☎03.88.56.54.25